

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 11 mars 2008 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence : Mme BOADA Anne
- Présents :
- M. ALTWEGG Patrick
 - M. BAUMGARTNER Andréas
 - M. BUCHETTI Pierre-Antoine
 - Mme CADEI Geneviève
 - M. DEROBERT Michel
 - M. FEYER Georg
 - M. GUEX Jean-Pierre
 - M. HONEGGER Wolfgang
 - Mme JOSS Patricia
 - M. LAGRANGE Philippe
 - M. MAZENOD François
 - Mme MEAN NORMANN Sibylle
 - M. RYCHNER Georges
 - Mme SEMON Anne-Claude
 - M. STALDER Michel
 - Mme UDRY Fabienne
- Excusé : M. MOTTIER Gérald, adjoint
- Assistent :
- Mme HUMBERT Yvonne, maire
 - M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Demande de dérogation au rapport des surfaces - DD 101843-7
(construction de quatre villas au chemin du Pré-Roset)
5. Désignation des jurés des tribunaux 2009
6. Rapports des commissions (période du 1^{er} juin au 31 décembre 2007)
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions



Mme BOADA a le plaisir d'ouvrir cette séance et salue toutes les personnes présentes. Elle indique aussi que l'ordre du jour est modifié, il n'y aura pas de huis clos.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2008

Page 71 , 8^e et 9^e paragraphes : Enlever le D, à Mme SEMON.

Page 72, *Carrefour des routes de Valavran et Collex*

M. SCHMULOWITZ indique que l'interruption des travaux dans ce secteur...

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé par 15 voix pour et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La présidente communique les informations suivantes :

- *Remerciements*

De M. Andréas BAUMGARTNER pour la sympathie témoignée lors du décès de sa belle-maman.

- *Vandalisme*

Lecture du courrier de Mme et M. CREUX relative à du vandalisme dans la rue du Village le samedi soir 23 février 2008. De jeunes délinquants ont saccagé les rétroviseurs de toute une file de voitures parkées le long de cette rue. Un jeune homme a indiqué qu'une fête se déroulait dans la salle de paroisse et qu'un groupe de jeunes était venu y semer le trouble. Mis à la porte de cette fête, il semble qu'ils s'en soient pris aux voitures. La famille CREUX espère que la Commune portera plainte et qu'une suite sera donnée à cette affaire. Elle déplore aussi qu'une fête organisée par des jeunes pour des jeunes dégénère ainsi.

La Mairie a répondu à Mme et M. CREUX qu'il appartenait aux lésés de porter plainte.

Mme JOSS intervient pour relayer le ras-le-bol des habitants du centre du village. A plusieurs reprises des incivilités, et même un vol, ont été perpétrés au cœur du village les soirs correspondant exactement aux fêtes organisées au presbytère. Cette fois des actes de vandalisme ont visé une dizaine de voitures. Les habitants du centre du village en ont vraiment assez de payer les pots cassés lorsqu'il y a de telles soirées, à l'occasion desquelles certains individus viennent simplement « zoner » ou se défouler à leurs dépens. Ils refusent l'escalade de ces actes de vandalisme. Mme JOSS formule deux demandes :

1. Elle souhaiterait que l'Exécutif adresse une motion au Conseil d'Etat pour inciter la police à enquêter et interpellier les auteurs présumés de ces faits, surtout lorsque, comme l'un des membres de l'Exécutif le lui a appris, des témoins ont pu fournir des informations.
2. Elle demande que les membres de la commission sécurité, qui, elle en est sûre, sauront faire preuve d'empathie et de sympathie à l'égard des habitants du centre du village, rencontrent Mme ABEL afin de prévoir et mettre en place des mesures pour éviter plus efficacement ces débordements désolants si des fêtes dans la salle du presbytère devaient encore être organisées.

Elle espère que l'ensemble du Conseil sera solidaire des Gentousiens victimes de ces désagréments répétitifs.

M. ALTWEGG précise que la police est venue sur les lieux une heure après les événements.

Le samedi c'est le poste de Plan-les-Ouates qui se déplace sur la rive droite indique Mme UDRY.

M. STALDER informe que la police est intervenue et a interpellé les semeurs de troubles, mais sans résultat probant. Il s'interroge sur l'objectif et les tâches de la police et déplore sa passivité. Il faut absolument trouver une solution globale sans interdire et réagir pour stopper ces incivilités, car tous les jeunes subissent les conséquences des actes de quelques individus désagréables.

M. RYCHNER rappelle que la commission sécurité participera prochainement à une visite et conférence sur les caméras de surveillance. Si les agents Securitas sont inefficaces, la technologie pourra peut-être venir au secours.

M. STALDER n'est pas certain qu'en filmant les gens les dégâts n'auraient pas eu lieu aux abords du presbytère, les caméras règlent le problème localement. Il pense qu'il faut trouver des solutions avec les organisateurs.

M. RYCHNER indique que lors de la fête de l'Escalade en ville de Genève des caméras et appareils photos ont été utilisés avec succès pour prendre à défaut la délinquance.

Mme HUMBERT indique que, lors des fêtes communales, la Mairie prend des mesures par l'engagement de deux agents dont la mission est uniquement dévolue à la surveillance de la fête. Depuis cette décision, elle n'a plus constaté de problèmes de déprédations, et passablement de tracas ont été résolus, ce système fonctionne bien. Ces agents reçoivent les directives de la Mairie et les responsables de la fête sont en communication avec eux par portables, ainsi qu'avec le capitaine des pompiers. Dès qu'un incident, quel qu'il soit, est constaté, les responsables sont immédiatement avertis.

Lors d'une fête précédente à la salle de paroisse, les agents Securitas avaient passé leur chemin sans intervenir précise M. RYCHNER.

Mme le maire souligne qu'ils ont pour mission de surveiller les bâtiments communaux mais pas d'intervenir dans ces cas précis.

Pour M. ALTWEGG, il faut maintenant trouver une solution aux problèmes d'insécurité à Genthod, soit par l'engagement d'un ASM, un service privé, ou encore par des caméras de surveillance, mais il est impératif de sécuriser le village.

M. STALDER pense qu'il ne faut pas encore parler de problème d'insécurité à Genthod pour deux ou trois cas isolés, il s'agit d'incivilité pure et simple. Il y a effectivement un problème et c'est une mode dans la région que des perturbateurs envahissent les soirées pour les jeunes, mais il pense qu'il ne faut pas mettre tous les jeunes dans le même panier.

M. BUCHETTI relève qu'à la lecture des rapports annuels de la police Genthod fait partie des communes les plus calmes de Genève. Pour lui il ne s'agit pas d'insécurité mais d'actions ponctuelles. Il pense que des agents pourraient être efficaces pour des missions bien précises.

M. GUEx indique que, lors de l'organisation d'un concert rock il y a quelques années sur le terrain de sport de l'école, les deux agents Securitas engagés pour la surveillance avaient rapidement réagi et fait repartir efficacement un groupe de jeunes menaçants. Il pense que la Mairie devrait être avertie par écrit lors de l'organisation de soirées de jeunes au presbytère et qu'elle pourrait au besoin financer les agents Securitas pour la surveillance.

M. RYCHNER précise que les organisateurs ont prévenu M. SCHMULOWITZ oralement de l'organisation de cette soirée.

M. SCHMULOWITZ relève que cette soirée était payante, par conséquent, tout le monde pouvait être accepté, mais malheureusement la fête a mal tourné à cause de perturbateurs. Toutes les communes de la région constatent le même problème.

Il tient à attirer l'attention sur un autre aspect concernant la configuration des lieux, les portes d'entrée des habitants du centre du village donnent directement sur la rue. Lors des fêtes organisées dans les salles situées au centre du village, il y a une certaine pression qui s'exerce, et ces habitants ont peur lorsque des hordes de jeunes se déversent sur la rue. Il rejoint Mme JOSS dans ses propos tout en précisant qu'il ne s'agit nullement de lancer des anathèmes contre la jeunesse, mais il souhaite une meilleure collaboration entre la Mairie et la Paroisse.

M. BAUMGARTNER précise que ce point sera abordé en commission sécurité et qu'il s'agira de prendre des dispositions pour éviter l'escalade de la violence dans le village.

Mme JOSS remercie pour les réactions positives à sa demande, qui vont dans le sens souhaité des habitants du centre du village. Elle précise qu'il n'a jamais été question d'interdire ou punir tous les jeunes qui, pour la plupart, se comportent bien. Ce qui est pesant, c'est la récurrence.

Il ne faut pas donner raison aux auteurs de troubles, mais prendre les mesures nécessaires pour contrer les incivilités et le sentiment d'insécurité relève M. MAZENOD.

Mme le maire indique que l'Exécutif a compris le problème, mais a besoin d'être averti en bonne et due forme lors de fêtes de jeunes afin de donner des instructions pour faire régner l'ordre dans le village.

Mme UDRY relève l'attitude passive de la police qui a été inadéquate.

La Mairie fera part du problème à la police lors de la prochaine rencontre.

Pour appuyer son intervention, Mme JOSS se réfère à l'article paru dans la Tribune de Genève du 6 mars concernant une vague de vandalisme qui excède les Genevois, article dans lequel la commune de Genthod est citée. Plusieurs communes ayant subi des actes de vandalisme ont contacté le Conseil d'Etat pour faire part de la passivité de la police. M. le Procureur précise encore dans cet article que, pour l'heure, la police interpelle et arrête les auteurs présumés, ce qui n'a pas été fait à Genthod.

M. STALDER demande que la Mairie écrive à la Paroisse protestante pour lui faire part de cette décision et demande qu'un article soit publié dans le prochain Genthod Info à ce sujet.

Mme le maire indique encore que peu de problèmes sont à relever dans la salle des sociétés. Les agents Securitas ayant comme mission de passer vers 00h30 – 01h00 lors de toute location et la présence d'un adulte est exigée lors des fêtes organisées pour des jeunes dans ces locaux.

Mme BOADA demande donc que lors de fêtes de jeunes organisées à Genthod l'Exécutif soit averti afin de prendre les dispositions nécessaires.

- **Motion du Conseil municipal du 29 janvier 2008 concernant la cadence des trains**
Le Parlement a pris acte du courrier de la Mairie lors de sa séance du 21 février 2008.

- **Organisation des commissions**

Mme BOADA propose de fixer un deuxième soir dans la semaine pour les commissions, le jour qui convient le mieux à tous les commissaires, le mardi restant le jour prioritaire. Elle propose éventuellement le lundi.

Mme SEMON indique qu'elle est déjà engagée le lundi au sein de l'Harmonie, c'est un jour où il lui sera difficile d'être présente.

M. HONEGGER s'engage hors mardi à consulter les membres de sa commission pour coordonner au mieux une séance.

M. ALTWEGG pense qu'il est judicieux de réserver a priori deux soirs pour la fonction de conseiller municipal tout en tenant compte des empêchements de dernière minute.

Mme CADEI se dit un peu perplexe par rapport au jour. Elle explique que lors de l'annulation du Conseil du 26 février elle en a immédiatement profité pour fixer une séance de la commission des finances, son mari a annulé un voyage professionnel pour lui permettre d'être présente, et, quelques jours avant cette date, la Mairie lui a annoncé que cette commission était annulée et reportée au mois de mai. Elle pense que la pratique dans cette affaire va dans le sens contraire et qu'il faut préserver le mardi.

Mme BOADA indique que les commissions convoquées à tout moment sur des jours différents ne permettent pas à tous les commissaires d'être présents, d'où l'idée de consulter le Conseil.

M. STALDER déclare que des technologies existent pour gérer les agendas.

M. MAZENOD demande les raisons de choisir le lundi plutôt que le jeudi. Il s'interroge également sur les causes de ces séances plus soutenues, et demande si les dossiers sont plus compliqués ou s'il y a plus de problèmes.

Mme BOADA répond qu'il y a passablement de dossiers à traiter et que, probablement, les commissaires vont plus au fond des choses.

Les soirs de la semaine sont mis au vote. Le lundi obtient 10 voix pour, le mercredi aucune voix, le jeudi 6 voix pour et le vendredi 2 voix pour.

Les séances de commissions auront lieu le mardi, de préférence, et ensuite le lundi.

- ***Sortie du Conseil municipal - 24 et 25 mai 2008 en Suisse centrale***
Un programme détaillé est remis à chaque conseiller qui est invité à s'inscrire définitivement.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- ***Assainissement du bruit routier***

Réponse du DCTI à un courrier de la Mairie stipulant que pour la route Suisse les mandataires mènent actuellement une étude d'assainissement des nuisances sonores. Les mesures d'assainissement, découlant de cette étude, permettront la mise en conformité du tronçon précité. La réalisation est planifiée à l'horizon 2010. Cette planification respecte l'ordonnance sur la protection contre le bruit qui fixe un délai au 31 mars 2018 pour la réalisation des mesures d'assainissement des routes cantonales.

Concernant les abords de l'autoroute, tous les riverains éventuellement concernés par un dépassement des valeurs limites d'émissions seront protégés. Mais, suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 de la nouvelle péréquation financière, toutes les réalisations sur le réseau des routes nationales sont de la compétence de la Confédération. Les éventuelles mesures d'assainissement du bruit routier préconisées par l'étude seront alors mises en place selon le concept de planification imposé par la Confédération.

- **Passage pour piétons - route de Collex**

Après analyse de la situation, l'OCM informe que, suite à une demande antérieure d'une riveraine, il avait fait procéder à la pose d'un signal lumineux au droit du passage pour piétons. Il n'est pas envisageable de réaliser des modérations de trafic importantes, voire des seuils de ralentissement, sur ce tronçon qui est une voie de premier ordre dans la hiérarchie du réseau combiné avec une ligne de bus TPG régulière.

Néanmoins, l'OCM peut envisager de créer deux îlots de chaque côté du passage pour piétons permettant un refuge possible au centre de la voie de circulation. Pour qu'un tel aménagement puisse se réaliser, le propriétaire du fonds, soit le DCTI, doit se prononcer sur l'entrée en matière ou non d'un éventuel aménagement.

- **Stade Marc Burdet**

Avec l'accord des différents partenaires, l'étude de géothermie concernant le futur bâtiment du stade a été confiée à M. HIRT, ingénieur en la matière. Il a été clairement spécifié que la demanderesse, en l'occurrence la Commune de Genthod, prend à sa charge le coût de cette étude.

4. DEMANDE DE DEROGATION AU RAPPORT DES SURFACES – DD 101843-7 (CONSTRUCTION DE QUATRE VILLAS AU CHEMIN DU PRE-ROSET)

La commission de l'aménagement du territoire a étudié une demande de dérogation au rapport de surfaces pour un projet de construction de quatre villas, au 7, ch. du Pré-Roset, taux d'occupation après agrandissement de 27,49%. Les arguments notamment avancés pour motiver la demande sont des villas aux normes Minergie et une isolation phonique importante.

Considérant les conséquences qu'une réponse positive pourrait engendrer pour d'autres demandes du même type, la commission a refusé la demande de dérogation.

Mise au vote, la demande de dérogation est refusée par 14 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention

5. DESIGNATION DES JURES DES TRIBUNAUX 2009

Sont désignés par tirage au sort :

F e m m e s		H o m m e s	
FREYMOND	Barbara	EL-AJI	Mohamed
FUHRER	Valeria	EPARS	Thierry
GENECAND	Véronique	FASEL	Thierry
GOHAR	Tomader	FEYER	Georg
GRANDJEAN	Laurence	GIROUD	Frédéric
KIDANE	Eden	GRAND	Derek
MERMIN	Corine	HERCULANO	Antonio
		KLOOS	Gérard
		LEMAT	Sven
		MARGOT	Marcel

Mme le maire répond à M. MAZENOD qu'il s'agit de l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 qui fixe l'âge limite à 60 ans.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS (PERIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 DECEMBRE 2007)

Commission des bâtiments

Lors de la mise en place de la nouvelle législature a eu lieu le changement de président et une partie de ses membres. La transition du pouvoir s'est passée sans difficulté grâce à un niveau élevé de données accumulées par M. RYCHNER, prédécesseur de M. HONEGGER, et sa volonté de les communiquer. Des remerciements lui sont adressés.

En collaboration avec la commission des affaires sociales et naturalisations, neuf appartements ont été attribués, dont les six nouveaux de la maison Leuba. Avec ces six appartements d'un standing élevé, la Commune dispose d'environ soixante appartements à louer.

Le chantier Leuba a absorbé en partie l'attention de la commission l'an passé. Il est géré d'une manière remarquable par l'architecte, M. Claude MEYLAN. L'avancement des travaux correspond à l'agenda et le budget sera rigoureusement respecté malgré un grand nombre d'imprévus.

M. MEYLAN est le maître en architecture de M. HONEGGER. Il a répondu à ses nombreuses questions concernant l'architecture en général et celles liées en particulier à un concours, M. HONEGGER espère ainsi en faire profiter la commission.

Le projet d'un bâtiment communal occupe la commission depuis sa première séance le 25 septembre 2007. Elle a décidé, à l'unanimité, d'organiser un concours d'architecture portant sur les études et la réalisation en espérant trouver ainsi une solution idéale pour ce grand projet. Il englobe une salle des fêtes, un restaurant scolaire, des locaux pour le parascolaire et l'Harmonie, une nouvelle poste et, bien sûr, une épicerie.

De nombreuses séances sont encore planifiées avant que ce concours puisse être sur les rails.

Avant sa publication, il est prévu d'envoyer le cahier des charges à tous les membres du Conseil pour consultation et pour complément d'information. La publication dans la FAO est prévue pour le mois de mai, et l'annonce des résultats ainsi que l'exposition des maquettes sont planifiées pour octobre.

Le projet voirie-pompiers a avancé non seulement parce qu'un terrain a été trouvé, mais aussi parce que la Compagnie des sapeurs-pompiers est prête à envisager une délocalisation de son dépôt.

La Commune est tenue par l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), d'organiser un concours. La commission a décidé d'aborder ce projet une fois que les travaux préparatifs du concours pour le bâtiment communal seront terminés.

Commission de la sécurité publique

Outre la séance du budget, la commission s'est penchée sur l'éternel problème de la sécurité routière aux alentours de l'école, notamment du non-respect des stops à la route de Malagny – route de Valavran.

La commission a aussi auditionné M. JACOT-DESCOMBES, de la Société Securitas, concernant la sécurité en général dans la commune. Dans certaines communes, les agents Securitas interviennent en complément avec des ASM.

La possibilité de pose de caméras de surveillance aux endroits stratégiques de la commune a été abordée par la commission. Malheureusement, pour Genève, il existe un flou juridique alors que certains cantons ont une longueur d'avance ; d'autres communes du canton sont dans le même cas que Genthod. Cette étude sera reprise après la présentation des caméras de surveillance prévue le 23 avril prochain au Grand-Saconnex.

Commission scolaire et bibliothèque

Depuis le début de la législature, la commission scolaire et bibliothèque s'est réunie sept fois, dont six pour la période de juin à décembre 2007.

Le président a bénéficié de la transmission des dossiers et de l'expérience de Mme PORCHET, présidente de ladite commission lors de la précédente législature. Qu'elle en soit remerciée.

Dès la mise en place du nouveau Conseil municipal, la commission a immédiatement traité l'organisation des promotions 2007, celles-ci ayant lieu le mois suivant. Elle a revu le déroulement de la fête, les interventions et les différents jeux, pour un budget de Fr. 45'000.00.

Dont les points particuliers :

- Le bien-fondé des ballons pour des raisons écologiques
- La gratuité du carrousel et du trampoline Jump pour ne pas pénaliser les autres enfants
- Des tickets « Pêche miraculeuse » aux Petits-Loups, par souci de traitement équivalent
- Trouver un spectacle pour le vendredi après-midi
- Identifier le gagnant du prix du lâcher de ballons

En septembre, la commission a dressé le bilan des promotions et émis des propositions pour 2008.

Les dépenses constatées (Fr. 47'879.00) sont en ligne avec le budget. Elle a constaté les problèmes de queue pour les repas, de sonorisation (une insulte pour le public), les poneys non maîtrisés (dangereux et cause de dégâts) et décidé d'inviter les Samaritains en 2008

Les promotions 2008 auront un budget supérieur, dû à la tente qui est plus grande et conforme aux remarques formulées, et à un autre choix de jeux. Le principe de la gratuité, accepté en 2007, est reconduit. Les gobelets en étain sont retenus, une tradition solide. L'initiative de Mmes Sibylle MEAN NORMANN et Anne-Claude SEMON pour des jeux à peu de frais est soulignée. Pour les spectacles aux élèves, recherche d'ateliers découvertes, avec un message à emporter pour les vacances. Le magnifique lâcher de ballons, source d'évasion, utilisera des ballons biodégradables.

Quant aux repas, un panachage est prévu afin d'offrir diversité et réduction des files d'attente.

Par souci de transparence, la commission propose de communiquer le montant consenti par élève pour cette Fête des promotions. Genthod est pour cela très généreuse, le budget s'élève à plus de Fr. 200.00 par élève. Il est demandé à la Mairie d'en informer la population.

L'école organise un spectacle en juin 2008, dont le thème a longtemps été tenu secret. Un problème de salle est soulevé, la salle de gymnastique ne s'y prêtant pas. Finalement, le spectacle aura lieu à l'ECG Henri Dunant de Châtelaine. Le transport par bus des 250 élèves grèvera le budget. Vivement une salle à Genthod !

La subvention consentie par la commission, liée à la vente d'un DVD, à une participation lors de la fête, et à l'exploitation de la buvette comme recettes supplémentaires, devrait équilibrer le budget de ce spectacle. La commission a recommandé de prévoir une 3^e représentation (recettes supplémentaires, mais surtout possibilité aux non-parents d'assister au spectacle).

La commission a réinstauré le principe du petit-déjeuner, moment convivial réunissant les parents et le corps enseignant, il aura lieu en automne. La commission voudrait que ce moment privilégié soit annuel afin qu'il profite aux parents dont les enfants quittent l'école à la fin de l'année.

La commission a choisi le nouveau jeu du préau de l'école demandé par le corps enseignant pour les plus grands élèves. Malgré la pression par rapport à l'année budgétaire, la commission s'est donné le temps de la réflexion. Une sous-commission, composée de Mmes MEAN NORMANN, BOADA et SEMON, a été créée pour rassembler des éléments manquants et choisir le jeu le plus adéquat, tant pour le plaisir des élèves que pour les aspects de sécurité.

La commission a également établi le budget des dépenses, sur la base des demandes formulées par le corps enseignant. Elle a accepté l'achat de dictionnaires supplémentaires que l'Etat ne prévoit pas, facilitant ainsi l'accès au savoir par les élèves, des T-shirts pour l'Escalade, et le Défi énergie pour trois classes. Par contre, le changement des tableaux noirs est repoussé en 2009.

Le président, épaulé par M. ALTWEGG, s'est également intéressé à la bibliothèque, non seulement pour faire connaissance avec Mme SACCA-LEUBA, mais aussi pour étudier l'inclusion d'une médiathèque. Force est de constater que ceci ne sera possible que dans le cadre du nouveau bâtiment communal.

Un moment important fut la réunion avec l'ensemble du corps enseignant en mairie. L'occasion pour les membres de la commission de rencontrer le corps enseignant. Très sympathique et instructif.

Finalement, la commission scolaire associée à la commission des affaires sociales et naturalisations était présente au concert « Chants de Noël » préparé par les enfants de l'école. Un très bel après-midi pour les aînés de la commune.

Commission culture, sports et loisirs

La commission a notamment appuyé les décisions de la dernière législature et s'est aussi préoccupée des mérites « Commune de Genthod ». M. STALDER relève le succès de la projection du film sur le climat d'Al Gore, qui a demandé une deuxième séance. Le spectacle consacré à Jacques Brel a aussi été très apprécié, ainsi que le Conte de Noël.

La commission a décidé de procéder à la réfection du ponton Lullin, dont les travaux ont débuté.

Elle a mis à disposition deux cartes journalières CFF. Les informations de la Mairie sont très positives et cette demande répondait à un réel besoin. Entre le 8 décembre 2007 et le 8 mars 2008, le secrétariat a distribué 175 cartes sur une période de 191 jours. En décembre, quatre jours n'ont pas été utilisés en raison du commencement de la mise à disposition des cartes et trois jours en janvier durant les vacances scolaires. Pour la période qui suit, la demande de cartes est importante. Les mois de mars, avril et mai sont déjà très sollicités. Le secrétariat reçoit un nombre important de téléphones et ne peut, malheureusement, satisfaire toutes les demandes. De nombreux remerciements sont parvenus en mairie, beaucoup de reconnaissance de la part des communiers est à relever.

Enfin, la commission s'est prononcée en faveur du financement des abonnements annuels UNIRESO par une participation de Fr. 100.00 pour chaque abonnement annuel acheté par un communier, tant pour les adultes que pour les enfants. Cette décision a également récolté un franc succès auprès de la population.

Commission des affaires sociales et naturalisations

La commission s'est réunie à huit reprises. Elle a traité sept dossiers de naturalisations, tous ont reçu un préavis favorable.

Pour les aînés, la traditionnelle sortie au cirque Knie a eu lieu le 24 août, une sortie à la Foire de Genève a également été organisée le 15 novembre, les enfants de la division élémentaire ont chanté des chants de Noël le 20 décembre, et une sortie avec repas est d'ores et déjà prévue le 7 juin.

En collaboration avec la commission des bâtiments, huit appartements ont été attribués (dont un deux fois et six dans la maison Leuba).

Finalement, afin d'essayer de structurer les décisions de dons d'aide à l'étranger, la commission a préparé un tableau reprenant des critères discutés en commission. Chaque critère donne un certain nombre de points, le total permet de noter en quelque sorte le projet. Une appréciation personnelle est également prise en compte, les décisions étant ainsi plus faciles à prendre. La commission suit des petits projets, les grandes ONG ayant été éliminées.

Commission de l'environnement

La commission s'est réunie en septembre pour le budget et en novembre pour organiser le concours du Village fleuri 2008. Cette année, M. BOREL, jardinier de la commune, fera partie du jury.

La commission planche actuellement sur la Journée nature 2008, divers projets sont à l'étude.

La commission a décidé d'étudier la possibilité de créer un Agenda 21 communal. M. EPALLE, responsable du service cantonal du développement durable, sera l'invité de la commission le 27 mai prochain pour une première présentation et donner les explications nécessaires pour sa mise en place.

Commission du génie civil

Lors de la première séance de la commission, un tour d'horizon de tous les chantiers en cours sur la commune a permis d'informer les nouveaux commissaires et contrôler le suivi du budget 2008.

Lors d'une deuxième séance, la commission a abordé l'achat d'une balayeuse pour les trottoirs et a demandé à la Mairie une offre comparative de deux différentes marques avec équipements égaux, notamment un filtre à particules et éventuellement une garantie de trois ans.

Concernant l'aménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue, la commission a opté pour une zone 30km/h, ainsi qu'un local à vélo sécurisé.

Pour le quartier de la Chêna, les travaux sont en cours. Dès que les bordures de limites de propriétés seront posées, le resurfaçage sera effectué, probablement au printemps mais au plus tard au début de l'été.

La commission a proposé la création d'un trottoir ainsi qu'un éclairage sur la route cantonale du Saugy.

Commission des finances

La commission des finances s'est réunie à deux reprises en 2007, le 25 septembre à propos du plan de financement du nouvel immeuble, et le 16 octobre dernier pour la finalisation de l'élaboration du budget 2008. La commission s'est à nouveau réunie en janvier 2008 pour une présentation de M. Michel HUG, secrétaire général de l'ACG, sur la péréquation financière. Cette présentation a eu lieu suite à la décision prise le 31 octobre dernier de diminuer le taux du centime additionnel à 25 ct pour l'exercice 2008.

La présidente de la commission regrette que la séance du 26 février, qui devait être consacrée à l'évaluation des postes des employés communaux, ait à nouveau été annulée et reportée. Elle espère que la commission pourra se réunir sans trop tarder afin de se pencher sur ce sujet. Elle demande de noter la date du mardi 15 avril, qui sera consacrée à l'approbation des comptes 2007.

Commission de l'aménagement du territoire

La commission a eu la chance de prendre ses fonctions avec l'aboutissement d'un important travail, l'adoption formelle du plan directeur communal par le Conseil municipal. Elle a été sollicitée, dès l'automne, pour donner son avis sur des demandes de l'Etat comme sur des demandes émanant du public.

Elle a dû donner son accord pour un aménagement sur le port, qui prévoyait la mise à disposition de places pour des petits bateaux, puis son avis pour une modification des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau, et un autre pour la modification du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire de la commune.

D'autre part, la commission a reçu des pétitions ou demandes de reprises par la commune de chemins privés, ce fut le cas du chemin des Dézalley et du chemin des Boulangers. La commission a souhaité fixer des critères pour déterminer une position relative aux chemins privés et les servitudes de passage seront à l'étude cette année.

Mme UDRY remercie Mme HUMBERT qui apporte ses connaissances éclairées en matière d'aménagement du territoire, ce qui est d'un grand soutien, ainsi que les membres de la commission pour les discussions constructives et franches qui ont lieu durant les travaux. Elle relève que tous les dossiers étudiés par la commission ont été votés à l'unanimité au Conseil municipal, ce qui est pour elle un bon indicateur de la qualité du travail.

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- *Composition du jury – concours d'architecture pour le bâtiment communal*
M. BUCHETTI fait une proposition du Groupe radical.

Concernant le concours d'architecture en vue de la future construction d'un bâtiment communal, concours actuellement en cours d'organisation par la commission des bâtiments.

- *Vu l'importance du projet pour la commune*
- *Vu l'impact financier sur les dépenses communales*
- *Vu l'implication du projet pour la vie sociale et culturelle de l'ensemble de la population*

M. BUCHETTI et Mme SEMON demandent au Conseil municipal de se prononcer sur la composition d'un jury à sept ou neuf personnes sachant qu'un jury à sept personnes ne permet pas à tous les partis d'être représentés dans la décision finale.

Ils demandent que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal du 8 avril afin que chaque conseiller municipal puisse s'informer du dossier et ainsi voter en connaissance de cause.

Ils demandent, dans l'attente du vote, que la décision de la commission des bâtiments prise le 18 février pour un jury à sept personnes soit suspendue.

M. HONEGGER indique que la commission a déjà voté sur ce point et qu'une décision a été prise à six voix pour et une voix contre pour un jury à sept personnes.

Ce jury de sept personnes a été organisé sur recommandations, tout en sachant qu'un jury à sept membres est composé de neuf personnes, dont deux suppléants, qui participent à toutes les réunions. La place de suppléant a été proposée au Groupe radical qui a refusé.

Mme SEMON a posé la question clairement pour savoir s'il était préférable d'avoir un jury composé de sept personnes et plus difficile avec neuf membres. La réponse qui lui a été donnée est qu'au vu de l'envergure de tous les dossiers il pourrait être agréable d'être neuf personnes pour un meilleur partage du travail.

M. FEYER n'a pas compris pourquoi le Groupe radical n'a pas accepté le poste de suppléant, qui assiste à toutes les séances du jury et n'a simplement pas le droit de vote.

M. HONEGGER informe que les suppléants ont été nommés hier en la personne de M. Michel STALDER pour la commune et M. Gilbert ROUSSET pour les professionnels. Il propose de ne pas rediscuter cette décision, la commission étant déjà en pleine préparation du cahier des charges, car revenir en arrière retarderait le projet.

M. STALDER relève que la problématique principale est de garantir un accès à l'information pour tout le Conseil et qu'il puisse donner son avis. Néanmoins, des personnes doivent être désignées pour réaliser un certain nombre de tâches. Les décisions prises sont celles du Conseil et non d'une commission. Il a été demandé expressément que certains critères ou étapes soient validés et non pas seulement issus de la commission, afin que tous les groupes politiques puissent intervenir. De par son expérience, il pense qu'un jury à sept personnes est moins complexe à gérer et qu'il n'est pas souhaitable de revenir en arrière.

M. GUEx pense que le Conseil peut se prononcer sur la composition d'un jury à sept ou neuf personnes immédiatement, au vu de l'expérience faite lors d'un autre Conseil. Il regretterait que le vote soit reporté lors du prochain Conseil municipal, le projet devant être adopté le 14 avril, ce qui engendrerait un retard important dans le planning.

Mise au vote, la décision d'entrer en matière pour mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal la modification du nombre de membres composant le jury du concours est refusée par 12 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions

➤ *Esplanade de Genthod-Bellevue*

M. STALDER relève que le parking P+R des Tuileries est ouvert, mais il y a peu d'utilisateurs, le parking étant payant. Il est inquiet quant à l'aménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue qui est déjà squattée par des véhicules venant de loin. Il demande s'il n'est pas envisageable de favoriser les habitants du village pour qu'ils puissent parquer leur véhicule et prendre le train. Le parking du Creux-de-Genthod est, pour l'instant, peu occupé, mais quand l'esplanade sera réaménagée avec des restrictions, il craint un report sur ce lieu. Il demande s'il est possible de mettre ce parking en zone bleue.

M. BUCHETTI souligne que des macarons pourraient être envisagés évitant ainsi le parage de camionnettes stationnées en permanence et qui encombrent ce lieu, ce parking devenant un parking d'échange professionnel.

Mme UDRY précise que le droit de parquer dans un parking P+R est accordé aux personnes vivant à plus de deux kilomètres à vol d'oiseau. Elle pense qu'il faut impérativement trouver une solution, les habitants de Genthod-Bellevue n'ayant pas accès au P+R des Tuileries.

Suite à une étude de l'OCM, des panneaux limitant le parage à 15 heures seront installés à la gare de Genthod-Bellevue indique M. SCHMULOWITZ. La commission étudie la meilleure solution pour satisfaire le maximum de personnes.

M. STALDER demande de mettre ce point à l'ordre du jour de la commission concernée.

M. SCHMULOWITZ précise que la décision sera prise avant le réaménagement de l'esplanade, ce secteur ayant besoin de parkings à long et court termes.

M. GUEx pense qu'il faut réfléchir d'une manière globale et pas seulement dans le secteur de la gare. Les zones bleues installées au chemin de la Pralay ont largement diminué les problèmes de parking. Il faut également résoudre le problème du bas du Pré-Félix qui est envahi par les véhicules des employés de Richemond. Il pense que des macarons pourraient être offerts à la population réservant ainsi les places de parc en priorité pour les résidents.

M. BAUMGARTNER annonce que ce problème sera pris en considération lors de la prochaine commission du génie civil.

M. ALTWEGG met en garde contre de « jolis » panneaux d'interdiction, si personne ne les fait respecter le but ne pourra être atteint.

➤ *Démission*

M. DEROBERT a le grand regret d'annoncer qu'il doit renoncer à siéger au sein du Conseil municipal pour des circonstances imprévues, dont une charge de travail au niveau professionnel devenant trop importante. Il s'aperçoit qu'il a de plus en plus de peine à assister aux réunions de commissions et c'est la raison pour laquelle, après toutes ces années, il ne va pouvoir terminer la législature en cours.

Il précise encore qu'il a pris énormément de plaisir autour de la table, il a beaucoup apprécié l'esprit constructif. Ne voulant pas rallonger le discours et faire preuve d'une expression de nostalgie trop marquée, il préfère inviter ultérieurement chez lui tout le Conseil pour faire de longs discours... Il regrette, mais il se voit dans l'impossibilité d'agir autrement et estime plus sérieux de procéder de la sorte. Il enverra sa lettre de démission ces prochains jours.

Mme BOADA indique que le Conseil va beaucoup le regretter et le remercie pour tout ce qu'il a donné pendant 13 ans.

➤ *Projet d'agglomération franco-valdo-genevois*

Le projet déposé à Berne comporte des sujets qui mettent en émoi certaines communes, notamment celui de la sortie de l'autoroute prévue à Mâchefer sur la commune de Collex-Bossy et non plus à Sauverny sur la commune de Versoix. Ce projet d'agglomération n'est présentement pas encore accepté par Berne mais trace les lignes importantes du développement de la région. Mme UDRY demande si la Commune a plus d'informations ou si ce sujet doit être abordé en commission de l'aménagement du territoire.

M. SCHMULOWITZ demande les raisons du changement de lieu de l'échangeur autoroutier.

Mme UDRY explique que c'est par rapport aux habitants du Pays de Gex, pour leur éviter de faire un détour.

➤ *Nouvel immeuble communal*

M. BUCHETTI s'enquiert du problème de chauffage, de nombreuses plaintes ayant été formulées par les locataires. Il se dit surpris, car à la construction le chauffage semblait extraordinaire.

Mme le maire indique qu'il y a eu de nombreuses pannes qui seraient dues à une mauvaise concordance de la mécanique et de l'électronique du chauffage.

M. FEYER précise que l'évacuation des cendres serait mal réglée.

La séance est levée à 22h20.

Le secrétaire
Pierre-Antoine BUCHETTI

La présidente
Anne BOADA